

**Zeitschrift:** Technique agricole Suisse  
**Herausgeber:** Technique agricole Suisse  
**Band:** 53 (1991)  
**Heft:** 14

**Rubrik:** EFAS : assemblée générale

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

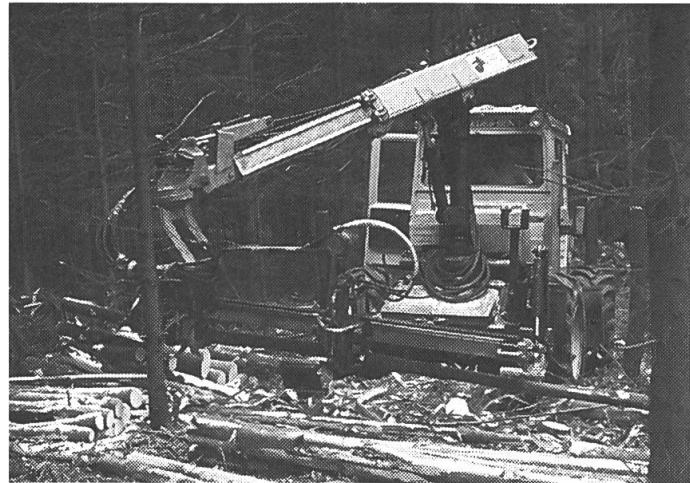
## EFAS – Assemblée générale

### **La loi forestière? c'est OK!**

La loi forestière entrera en vigueur en janvier 1993: c'est ce qu'ont eu le plaisir d'entendre récemment les propriétaires forestiers lors de l'Assemblée générale de leur association faîtière l'EFAS (Economie forestière association suisse).

Monsieur H. Wandeler, directeur fédéral des forêts, a annoncé que le parlement avait ratifié le mardi 2 octobre au matin, les divergences restantes sur la loi des forêts. «Au cours de ces prochains mois, il faudra faire des efforts concrets pour parvenir à son exécution», a déclaré monsieur Wandeler. L'office fédéral des forêts espère pouvoir lancer une consultation sur l'ordonnance sur les forêts cette année encore.

La nouvelle loi forestière est satisfaisante pour l'économie forestière; mais sa juste redéfinition et la reconnaissance des trois fonctions de la forêt (productrice, sociale, protectrice) engendre de nouvelles tâches pour le propriétaire. Le financement de ces tâches reste hypothétique; les propriétaires forestiers, réclament donc des indemnisations pour que la forêt puisse remplir les prestations qu'on attend d'elle. M. Wandeler a précisé que les indemnisations ne suffiront pas au succès de cette loi; sont nécessaires également, autonomie, rationalisation, restructuration. L'EFAS est selon lui sur la bonne voie en entamant une profonde réorganisation. En effet, l'EFAS travaille depuis plus deux ans sur sa restructuration et ce mardi matin, un groupe de travail de délégués de l'EFAS a misé sur des sujets importants tel l'établissement de bureaux régionaux



*La technique conquiert la forêt comme la campagne. Les entreprises du bois peuvent exploiter le progrès, tout en appliquant de bas tarifs.*

permettant à l'EFAS d'être beaucoup plus présente sur les différents terrains.

L'ensemble des affaires statutaires a été adopté à la majorité. Les conventions sur le marché des bois présentaient des fourchettes de prix très larges et des prix aussi bas que l'an passé. Le taux d'inflation élevé et les mauvaises perspectives d'avenir incitent les entreprises suisses à compresser leur marge. Le bois d'industrie est particulièrement touché par la mauvaise conjoncture. Les prix des bois très bas – ils ont pratiquement pas changé depuis plus de 40 ans – sont la raison principale des difficultés financières de l'économie forestière.

Les scieries ont continué à utiliser le bois tombé suite à l'ouragan Viviane en février 1990 mais l'hiver prochain, une utilisation de 60 à 70% par rapport à la normale est prévue. L'objectif de l'économie forestière est d'utiliser le reste du chablis et de ne pas freiner les prix qui vraisemblablement monteront au printemps.

Sans l'aide des pouvoirs publics,

les entreprises forestières ne pourront plus financer les prestations qu'offre la forêt au grand public tels l'espace de détente ou la protection des villages de montagne.

